
Arrêté de promotion de M. Mulocheau à Bernay.

Numéro d'inventaire : 1999.04348

Auteur(s) : Eure. Inspection académique

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Préfecture de l'Eure. (Evreux)

Date de création : 1932

Description : Feuille de papier bis.

Mesures : hauteur : 280 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Préfecture de l'Eure - Instruction Publique - Personnel - République française. / Le Préfet de l'Eure, Officier de la Légion d'Honneur arrête : Article 1 : Monsieur Mulocheau Georges, Instituteur à Bernay est promu de la 6e classe à la 5e classe (au choix), à dater du 1er janvier 1932. / Article 2 : Monsieur Mulocheau sera placé dans sa nouvelle classe à la suite des fonctionnaires déjà promus par arrêté préfectoral du 17 décembre 1931. Sa promotion aura un effet financier à dater du 1er avril 1932. / Article 3 : M. l'Inspecteur d'Académie est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté. / Evreux, le 10 juin 1932. Le Préfet : signé P. Moitessier. / Pour ampliation, le Secrétaire général, A. Bousquet. / Un estampillage : Préfecture de l'Eure est apposé au bas de la page.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Nom de la commune : Évreux

Nom du département : Eure

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Eure, Évreux

PREFECTURE DE L'EURE

Instruction Publique

Personnel

REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Préfet de l'Eure,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie,

Vu les lois du 30 octobre 1886, du 19 juillet 1889 et
du 25 juillet 1893;

Vu la loi du 26 avril 1932;

Vu la circulaire ministérielle du 10 mai 1932;

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Enseignement Primaire de l'Eure, en date du 7 juin 1932;

ARRÊTE:

ARTICLE 1er. - Monsieur Mulocheau Georges
institut eur . . à . . Bernay est promu de la 6 è classe à la 5 è classe (Au Choix), à dater du 1er janvier 1932.

ARTICLE 2. - M. onsieur Moulache sera placé dans sa nouvelle classe à la suite des fonctionnaires déjà promus par arrêté préfectoral du 17 décembre 1931. Sa promotion aura un effet financier à dater du 1er avril 1932.

ARTICLE 3. - M. l'Inspecteur d'Académie est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fvreux, le 10 Juin 1932.

Le Préfet,
Signé: P. MOITESSIER.

Pour ampliation,
Le Secrétaire Général,





Exportar los artículos del museo

Subtítulo del PDF
